

29 JUIN 2018

Madame Marielle Fecteau
Préfet de la Municipalité régionale de comté du Granit
5600, rue Frontenac
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H5

349 P ☒ NP ☐ DM43.1

Projet de réalisation d'une voie ferroviaire
contournant le centre-ville de Lac-Mégantic

6211-14-011

Madame,

Par la présente, nous souhaitons répondre à la résolution du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) du Granit envoyée aux premiers ministres Trudeau et Couillard le 21 juin 2018 et confirmer la volonté des gouvernements du Canada et du Québec d'aller de l'avant avec le tracé annoncé le 11 mai 2018.

Nous tenons à rappeler que le tracé retenu pour la voie de contournement de Lac-Mégantic est basé sur les nombreuses études et analyses. Ce tracé a été retenu en raison des critères de sécurité et de faisabilité, y compris les échéanciers de réalisation. Compte tenu de la situation unique qu'a vécue la ville de Lac-Mégantic, les gouvernements du Canada et du Québec ont décidé de contribuer un montant substantiel au projet, soit 133 millions de dollars, afin de permettre au projet d'aller de l'avant.

À la suite de cette annonce, les maires de Nantes, de Frontenac et de Lac-Mégantic ont proposé deux variantes au tracé retenu aux fins d'analyse. Celles-ci ont été revues par nos ministères respectifs. Cette analyse confirme que les deux variantes proposées soulèvent des enjeux importants de sécurité particulièrement probants et qu'elles augmentent de façon considérable les coûts du projet.

Dans le cas de la variante de Nantes, le passage à niveau sur la route 161, qui est une route de 90 km/h achalandée, représente une augmentation importante du risque d'accident. De plus, l'angle du passage à niveau proposé est près de la limite acceptable; le profil de la pente est plus important que le tracé retenu; et il risquerait d'enclaver le secteur du Lac-à-l'Original, interdisant ainsi l'accès aux services d'urgence.

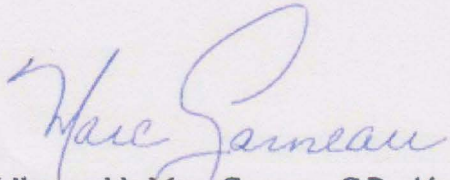
En outre, la variante de Frontenac représente une augmentation des coûts d'environ 65 millions de dollars par rapport aux coûts initiaux et elle ajoute des retards importants sur l'échéancier annoncé en mai. En effet, cette variante nécessiterait la construction d'un tunnel d'environ 1 km.

Vous comprendrez que, pour ces raisons, il n'est pas possible pour les gouvernements du Canada et du Québec d'appuyer ces variantes.

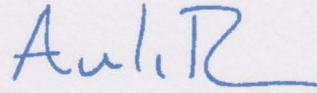
Nos gouvernements ont pris l'engagement de réaliser ce projet pour le bien-être de tous les citoyens de la grande région de Lac-Mégantic. Nos représentants communiqueront incessamment avec la Ville de Lac-Mégantic pour lui demander de procéder sans délai à la phase 2 de l'étude en allant de l'avant avec le tracé définitif annoncé le 11 mai dernier.

Nous tenons à vous assurer de notre collaboration dans la réalisation de cet important projet pour la collectivité.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



L'honorable Marc Garneau, C.P., député
Ministre des Transports du Canada



Monsieur André Fortin, M.A.N.
Ministre des Transports, de la Mobilité
durable et de l'Électrification des transports
du Québec

c.c. Monsieur Luc Berthold, député de Mégantic - L'Érable
 Monsieur Ghislain Bolduc, député de Mégantic
 Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic
 Monsieur Jacques Breton, maire de la Municipalité de Nantes
 Monsieur Gaby Gendron, maire de la Municipalité de Frontenac
 Monsieur Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

PROCÈS-VERBAL OU COPIE DE RÉSOLUTION

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le mercredi 20 juin 2018 se tient à 19 h 30 à la salle de conférence de la MRC du Granit, la séance de juin du conseil des maires de la Municipalité Régional de Comté du Granit. Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre.

Madame le préfet Marielle Fecteau, préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC du Granit, j'agis comme secrétaire de l'assemblée.

Jean-Marc Grondin
Rock Couët
Claude Roy
Yvan Goyette
Diane Turgeon
Jean-Luc Fillion
Denis Lalumière

Francis Bélanger
Julie Morin
Jacques Bergeron
Peter Manning
Bernard Therrien
France Bisson
Pierre Brosseau

Gaby Gendron
Ghislain Breton
Jacques Breton
Guy Brousseau
Jeannot Lachance
Mario Lachance

2018-123

APPUI AUX MUNICIPALITÉS VISÉES PAR LA VOIE DE CONTOURNEMENT FERROVIAIRE

ATTENDU QU'un déraillement de train est survenu dans la ville de Lac-Mégantic le 6 juillet 2013 faisant 47 victimes;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic et ses citoyens ont demandé à ce que soit construite une voie de contournement ferroviaire permettant d'éviter dorénavant le centre-ville de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE les différents tracés proposés de la voie de contournement ferroviaire impliquaient les territoires des municipalités de Frontenac et Nantes;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit, par sa résolution no 2017-62 adoptée le 15 mars 2017, a mandaté madame le préfet pour s'assurer que des rencontres et des discussions aient lieu en incluant les représentants des Municipalités de Frontenac et Nantes avant qu'une décision finale soit prise quant au tracé final de la voie de contournement ferroviaire;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic ainsi que les Municipalités de Frontenac et Nantes ont travaillé en étroite collaboration avec les différents acteurs et paliers gouvernementaux;

ATTENDU QUE le 11 mai 2018 une annonce conjointe a été faite par Québec et Ottawa quant au financement d'une voie de contournement ferroviaire, laquelle présente un tracé défini qui impacte les territoires des municipalités de Frontenac et Nantes et de la ville de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, a mentionné une ouverture quant à la possibilité de modifier minimalement ledit tracé;

ATTENDU QUE le ministre fédéral des Transports, monsieur Marc Garneau, a souligné lors de l'annonce, que le projet d'infrastructure en était plutôt un de reconstruction sociale;

APPUI AUX MUNICIPALITÉS VISÉES PAR LA VOIE DE CONTOURNEMENT
FERROVIAIRE

ATTENDU QUE le 19 mai 2018, les municipalités de Frontenac et Nantes ont proposé certaines options d'accommodements permettant une meilleure acceptabilité sociale quant aux impacts de la voie de contournement pour les citoyens de leur territoire respectif;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'une demande officielle soit formulée et adressée aux deux gouvernements;

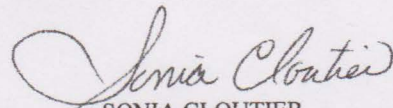
Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit demande au premier ministre du Canada, monsieur Justin Trudeau et au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard d'évaluer et de considérer les demandes d'accommodements proposées par les municipalités de Frontenac et de Nantes quant au tracé de la voie de contournement ferroviaire.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Canada, monsieur Justin Trudeau et au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, à la Fédération québécoise des municipalités, au député de Mégantic, monsieur Ghislain Bolduc et au député de Mégantic-L'Érable, monsieur Luc Berthold.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE 21 JUIN 2018
MINUTE : 2018-123


SONIA CLOUTIER
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

DE FINANCER cette dépense, nette de ristournes de taxes, à même le Règlement d'emprunt n° 1738 décrétant des travaux de réfection des infrastructures dans la zone sinistrée ;

D'AUTORISER l'agent de projets du Bureau de reconstruction à signer tout document et à donner toute directive à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

No 18-280

RÈGLEMENT NO 1820 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE JEUNESSE ET UN EMPRUNT DE 1 341 640 \$ À CETTE FIN

Avis de motion est donné par M. le conseiller Jacques Dostie, qui présente et dépose également le projet de Règlement n° 1820 décrétant des travaux d'aménagement de l'espace jeunesse et un emprunt de 1 341 640 \$ à cette fin.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Résolution no 18-281

VOIE DE CONTOURNEMENT FERROVIAIRE

ATTENDU QUE suite à la tragédie du 6 juillet 2013, la Ville a demandé aux gouvernements fédéral et provincial de réaliser une voie de contournement ferroviaire ;

ATTENDU QUE le 11 mai 2018, les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé leur décision de faire une voie de contournement ferroviaire selon le tracé retenu (corridor 1 variante 2) ;

ATTENDU QUE suite à l'annonce du 11 mai 2018, les municipalités de Nantes, Frontenac et Lac-Mégantic ont demandé des accommodements supplémentaires afin de tenter de minimiser davantage les impacts sur leur territoire ;

ATTENDU QUE le 29 juin 2018, les gouvernements fédéral et provincial ont rejeté cette demande prétextant des enjeux de sécurité trop importants à Nantes et une augmentation considérable des coûts à Frontenac ;

ATTENDU QUE la voie de contournement ferroviaire doit se faire dans des délais raisonnables et que les citoyens potentiellement impactés méritent des réponses.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Manon Bernard,

appuyé par M. le conseiller Jacques Dostie

et résolu :

QUE la Ville, à titre de membres du Comité stratégique, confirme sa position d'autoriser la Phase II – Avant-projet définitif dans le cadre de l'appel d'offres 2014-37 – Études de faisabilité – Réalisation d'une voie ferroviaire contournant le Centre-ville de la Ville de Lac-Mégantic ;

QUE les citoyens potentiellement impactés soient rencontrés par Transport Canada afin d'obtenir des réponses à leur questionnement et que des analyses plus poussées sur les terrains soient faites ;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à Transport Canada et au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 18-282

CONDOLÉANCES – DÉCÈS DE M. ANDRÉ LAPIERRE

Il est proposé par M. le conseiller René Côté,

appuyé par M. le conseiller Steven Hallé

et résolu :

DE TRANSMETTRE nos plus sincères condoléances à la famille de M. André Lapierre, à la suite du décès de ce dernier, survenu le 19 juin 2018 ;

M. André Lapierre est le père de M. Hugues Lapierre, pompier au Service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Présentation de la première étape de l'étude de faisabilité pour une voie de contournement ferroviaire

Lac-Mégantic, le 10 mai 2016 — La Ville de Lac-Mégantic invite tous les citoyens à venir en grand nombre prendre connaissance de la première étape de l'étude de faisabilité pour une voie de contournement ferroviaire. Cette première phase de l'étude visait à établir l'opportunité de créer un nouveau lien ferroviaire qui contournerait le centre-ville de Lac-Mégantic.

« C'est une première étape afin de bien comprendre le processus entamé il y a près de 9 mois. Il y aura présentation de différentes possibilités étudiées et des échéanciers possibles. Nous ferons cela en toute transparence. Nous nous soumettons à une planification rigoureuse. Nous avons demandé aux consultants de présenter cette première étape afin que ce grand projet devienne celui de tous les Méganticois. Les citoyens seront invités à une présentation au printemps 2017 lors de la deuxième phase de l'étude soit l'avant-projet préliminaire et l'étude d'impact sur l'environnement. Pour cette deuxième étape, le corridor privilégié sera raffiné. Comme c'est un cas sans précédent qui demande réflexion, nous croyons que la décision d'aller de l'avant sera prise par les différents paliers de gouvernement dans un an », a expliqué le maire de la Ville de Lac-Mégantic, Monsieur Jean-Guy Cloutier.

« Nous espérons que les citoyens viendront en grand nombre afin de bien comprendre les enjeux de ce grand projet et surtout afin de démontrer aux différents paliers de gouvernement que nous avons de l'intérêt pour la réalisation de cette voie de contournement ferroviaire. Parallèlement à cette présentation, le rôle des élus sera de monter un dossier pour pouvoir obtenir le financement pour la réalisation de ce projet de la part de nos partenaires que sont les gouvernements fédéraux, provinciaux et la compagnie CMQR. C'est une de nos priorités », a ajouté Monsieur Cloutier.

Pour l'occasion, les citoyens pourront visiter des kiosques d'information, prendre connaissance des résultats de cette première étape de l'étude de faisabilité. Plusieurs professionnels seront présents pour répondre aux questions et donner des explications au public permettant de comprendre la démarche.

Les citoyens sont invités à y participer le 10 mai de 19 h à 22 h et le 11 mai de 13 h à 16 h aux salles Bestar du CSM.

— 30 —

Karine Dubé, responsable des communications
Ville de Lac-Mégantic
819 583-2441

4180 J'ai participé l'année passée aux cent cinquante (150) personnes puis je peux vous dire qu'on n'y croyait pas. Politiquement quand on parlait à nos hommes politiques, c'était une farce un peu la voie de contournement, t'sais, on en parlait mais il n'y avait rien de sérieux. Depuis six mois à peu près qu'on, là, on voit qu'il y a plus de sérieux, puis on voit que ça avance.

4185 Puis ce qui me fâche là-dedans, dans le plus c'est qu'on a jamais eu de résultat, ça tout le temps été caché, c'était confidentiel puis quand ils avaient pensé de consulter le monde, je trouve ça aberrant. C'est complètement faux.

4190 J'ai été à une séance de conseil à Frontenac il y a deux mois, puis le maire avait eu une réunion la veille avec la Ville puis il ne pouvait même pas parler des tracés en cours d'être décidé. Puis là on vient de nous dire qu'il y a eu des consultations, puis que ça été pensé. C'est complètement faux.

LE PRÉSIDENT :

4195 Merci. Alors sur ce, merci de votre participation d'aujourd'hui. Je vous souhaite une bonne nuit. Demain nous serons au poste à 13 h 30. Merci.

SÉANCE AJOURNÉE AU 30 MAI 2015 À 13 H 30.

4200 _____

4205

4210

**ENTENTE DE PRINCIPE RELATIVE À LA VOIE FERRÉE CONTOURNANT
LE CENTRE-VILLE DE LAC-MÉGANTIC DANS LES MUNICIPALITÉS
DE NANTÈS, DE LAC-MÉGANTIC ET DE FRONTENAC**

ENTRE : **SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA**, représentée par le ministre des Transports (ci-après le « Canada »),

ET **LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**, représenté par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi que par le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne (ci-après le « Québec »),

nommés collectivement ci-après les « Parties ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le Canada et le Québec ont fait du projet de construction d'une voie ferrée contournant le centre-ville de Lac-Mégantic, selon la variante 2 définie à l'Étude de faisabilité - Réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic (« Projet »), une priorité gouvernementale en matière de financement;

ATTENDU QUE le Canada souhaite assurer la direction du Projet;

ATTENDU QUE le Canada confirme que les Chemins de fer du centre du Maine et du Québec Canada inc. (CMQ) ont l'intention de prendre en charge la construction et la propriété de la voie ferrée contournant le centre-ville de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE le Canada et le Québec souhaitent collaborer avec CMQ en vue de la réalisation du Projet et, plus particulièrement, en matière de financement;

ATTENDU QUE les coûts du Projet, évalués à 133 M\$, pourraient s'élever jusqu'à 166,25 M\$ considérant que le devis de l'Étude de faisabilité - Réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic prévoit une marge d'erreur variant entre -10 % et +25 %;

ATTENDU QUE le Canada et le Québec souhaitent s'entendre sur les principes directeurs entourant leur collaboration et leur participation financière conjointe à la réalisation du Projet;

ATTENDU QUE les Parties conviennent d'officialiser les modalités de la présente entente de principe par l'entremise d'un mécanisme de financement à être convenu entre les Parties, une fois les autorisations nécessaires obtenues. Pour plus de précision, la présente entente de principe ne fait que refléter l'intention des Parties et ne crée aucune obligation contraignante.

PAR CONSÉQUENT, les Parties conviennent de leurs intentions suivantes :

1. OBJECTIF

- 1.1. Cette présente entente de principe a pour objectif d'établir les principes directeurs entourant la collaboration du Canada et du Québec pour la réalisation du Projet.

2. RESPONSABILITÉS DU QUÉBEC

- 2.1. Sous réserve de la détermination par les Parties des coûts totaux du Projet et de l'article 4.1.3, le Québec contribuera financièrement à hauteur de 40 % des coûts totaux du Projet, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 66,5 M\$.

3. RESPONSABILITÉS DU CANADA

- 3.1. Sous réserve de la détermination par les Parties des coûts totaux du Projet et de l'article 4.1.3, le Canada contribuera financièrement à hauteur de 60 % des coûts totaux du Projet, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 99,75 M\$.
- 3.2. Le Canada assurera la direction du Projet.
- 3.3. Le Canada s'assurera de l'acquisition des terrains selon le processus fédéral d'expropriation.

4. RESPONSABILITÉS CONJOINTES DES PARTIES

- 4.1. Sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, le Canada et le Québec contribueront financièrement à la totalité des coûts du Projet ainsi qu'à toute dépense nécessaire à la phase de préconstruction du Projet, incluant :

4.1.1. toute étude supplémentaire nécessaire;

4.1.2. toute acquisition de terrains nécessaires à la réalisation du Projet;

4.1.3. toute contingence et dépassement de coût.

- 4.2. Afin de verser les contributions financières gouvernementales à CMQ dès le moment venu, le Canada et le Québec devront collaborer afin de compléter les éléments suivants :

4.2.1. toute étude nécessaire à la détermination des coûts totaux du Projet;

4.2.2. la méthode de versement des contributions financières gouvernementales à CMQ et la conclusion de l'ensemble des ententes financières qui préciseront les modalités de financement pour la réalisation du Projet.

5. AUTRE

- 5.1. Relativement au démantèlement du tronçon ferroviaire actuel et aux actions concernant l'emprise qui sera abandonnée, sujets qui ne font pas partie du Projet, les parties s'engagent à étudier ultérieurement les avenues envisageables et les interventions pouvant être requises.

6. ÉCHÉANCIER

6.1. Les Parties discuteront des échéanciers applicables à la réalisation du Projet et s'engagent à les refléter aux termes des ententes financières à être convenues.

7. SIGNATURES

La présente entente de principe est signée au nom de Sa Majesté la Reine du chef du Canada par le ministre des Transports et au nom du gouvernement du Québec par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi que par le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne.

**SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU
CANADA**

**LE GOUVERNEMENT DU
QUÉBEC**

Par : ~~Marc Garneau~~
Ministre des Transports

Par : André Fortin
Ministre des Transports, de
la Mobilité durable et de
l'Électrification des transports

Date

Date

Par : ~~Jean-Marc Fournier~~

Relations canadiennes et de
la Francophonie canadienne

Date

La réponse émise précédemment pour cette question est remplacée par la réponse suivante :

Réponse (*erratum*) :

1. L'objectif et la description de la démarche de collecte d'informations visant à effectuer un suivi de la santé des personnes touchées (S2) ont été mis à jour et redéfinis : le document figure à l'annexe 1.

Précisons que pour le moment, il n'est pas possible pour l'initiateur d'assurer la réalisation de cette mesure d'atténuation (S2) décrite en annexe puisque le financement requis pour sa mise en œuvre n'a pas encore été précisé. Évidemment, les éléments de réponses qui suivent (2 à 5) s'appliquent aussi conditionnellement à la réalisation de cette démarche.

2. L'initiateur s'assurera que l'ensemble de la population des trois municipalités impactées (Nantes, Lac-Mégantic et Frontenac) par le projet puisse être informée du déroulement de ces démarches. Tel que précisé dans le document décrivant la démarche de collecte d'informations auprès de la population (annexe 1), des résidents de Nantes et de Frontenac seront intégrés dans les échantillons à l'étude (voir notamment le tableau 1 de l'annexe 1). L'initiateur s'assurera également que tous les individus impactés par le projet, soit tous ceux qui vivent et travaillent à proximité de la future voie de contournement, dans un rayon de 500 mètres, puissent être rencontrés et soutenus au besoin durant le processus.
3. Tel que précisé dans le document décrivant la démarche de collecte d'informations auprès de la population (annexe 1), l'initiateur s'assurera de mesurer et mettre en évidence les impacts de l'arrivée d'une nouvelle voie ferrée dans un secteur habité sans voie ferrée, en se basant sur une analyse comparative qui ciblera deux groupes d'individus. Un premier groupe composé de gens de Lac-Mégantic, de Nantes et de Frontenac, mais vivant loin de la voie ferrée actuelle, et un deuxième groupe composé de gens d'une autre MRC et vivant dans un milieu semblable à l'actuelle zone d'étude (sans voie ferrée) (voir notamment le tableau 1 de l'annexe 1).
4. Tel que précisé dans le document décrivant la démarche de collecte d'informations auprès de la population (annexe 1), à des fins de comparaison et pour être en mesure de bien interpréter les résultats du suivi qui sera effectué, l'initiateur s'assurera de réaliser un état de référence, soit un portrait de la situation initiale, dans les meilleurs délais possibles.
5. L'initiateur s'assurera de déposer au MELCC les rapports de suivi qui seront produits dans le cadre du suivi de la santé des personnes touchées par la voie de contournement.

4.6.11 Paysage

QC-118 *Veillez présenter des simulations visuelles là où des buttes-écran sont prévues, soit aux intersections des rues Pie-XI et Wolfe, de même qu'aux croisements de la route 161, de la cabane à sucre au Rang 10, et de la rue Salaberry.*

Réponse :

Précisons que les voies routières traversées par la voie ferrée sont toutes susceptibles de subir des modifications de design du fait de la mise en place de la voie ferrée. Au stade actuel d'avancement du projet, la conception routière n'est cependant pas suffisamment avancée pour être présentée sur ces simulations. Précisons qu'au niveau de la rue Pie-XI, le passage à niveau sera très certainement déplacé et la rue fermée.

Précisons par ailleurs que, sur les simulations visuelles, les rails ont été mis en évidence pour faciliter leur repérage visuel. Dans la réalité, lorsqu'ils traverseront une voie routière, ils seront bien entendu « enfoncés » dans la chaussée afin de permettre le passage des véhicules routiers.

Variante Nantes - 2Ci

La variante Nantes 2Ci a été discutée lors de la rencontre des municipalités du 29 mai 2018. Celle-ci est présentée ci-dessous.



Elle consiste à faire passer le tracé à l'ouest et au nord de la route 161 (trait rouge sur la figure) au lieu de le faire passer à l'est et au sud de la route 161 comme pour la variante 2 retenue. L'objectif principal étant de ne pas impacter les lots situés entre le 10^{ème} Rang et la route 161, au sud de celle-ci (i.e. Municipalité de Nantes). La variante 2C avait déjà été étudiée par AECOM et cette analyse est documentée dans un rapport. Dans la variante 2C, des ponts d'étagement sont prévus pour croiser le 10^{ème} Rang, la route 161 et le Rang Pie-XI. Combinés à une tranchée de 10 mètres de profondeur sur une plus grande distance que la variante 2, les coûts étaient plus importants ce qui a amené à son exclusion. La variante 2Ci montrée ci-dessus consiste à aménager un passage à niveau au croisement de la route 161. Cette possibilité est amenée en établissant le croisement de la voie ferrée plus à l'ouest que pour le croisement de la variante 2C. La route 161 étant moins élevée à cet endroit, la possibilité d'un passage à niveau avec la route 161 a été regardée.

Constats :

- La variante 2Ci consiste à faire un tracé au nord de la route 161 en partant d'un point de raccordement situé à proximité du passage à niveau existant sur la route 263;
- Le croisement du 10^{ème} Rang se fait avec un passage à niveau au nord de la route 161;
- Le croisement de la route 161 se fait avec un passage à niveau localisé à environ 500 mètres à l'est du 10^{ème} Rang alors que le tracé avec un pont d'étagement est situé à environ 700 mètres à l'est du 10^{ème} Rang;
- Le débit journalier moyen annuel (DJMA) actuel sur la route 161 serait d'un peu plus de 3 000 véhicules par jour incluant un pourcentage de camions de 20 à 30 %;
- L'angle de croisement serait de 137 degrés, ce qui est près de la limite acceptable;
- Les coûts de construction seraient semblables aux coûts de la variante 2. Néanmoins, l'option 2Ci pourrait représenter des coûts additionnels d'environ 5 M \$ de plus que le tracé retenu à 133 M \$;

Tableau 2-B Passages à niveau publics

	Point millaire	Subdivision	Locataire	Type de protection	Endroit	No de voies ferrées	DJMA*	Nombre de trains par jour	Produit vectoriel*	Nombre de trains par jour	Produit vectoriel*	Commentaires
								2012- 2013	2012- 2013	2014-2015	2015	
1	0.28	Sherbrooke	Mun. Lac-Mégantic	FCSB	Rue Frontenac	1	13080	3	39240	2	26160	Présentement fermé à la circulation. Reconstruction de la surface de croisement prévue dans le cadre du programme de reconstruction des infrastructures de centre-ville de Lac-Mégantic.
2	0.81	Sherbrooke	Mun. Lac-Mégantic	FCS	Rue Victoria	1	1000	3	3000	2	2000	
3	2.90	Sherbrooke	Mun. de Nantes	FCSB (porte-à-faux)	Rue Laval	1	8067	3	24201	2	16134	
4	3.24	Sherbrooke	Mun. de Nantes	FCSB (porte-à-faux)	Route 161 (Boul Jean-Marie-Tardif)	1	1198	3	3594	2	2396	
5	3.55	Sherbrooke	Mun. de Nantes	FCS	Route 263	1	4990	3	14970	2	9980	
6	117.11	Moosehead	Mun. Lac-Mégantic	FCS	Rue Komery (ancienne de la Gare)	1	2000	3	6000	2	4000	Le train doit arrêter devant le passage à niveau avant de le traverser (indicateur CMQR 2015).
7	116.73	Moosehead	Mun. Lac-Mégantic	FCS (porte-à-faux)	Rue Agnes	2	4880	3	14640	1	4880	Réhabilitation complète en 2015, l'ancien embranchement privé pour les manufacturiers de Mégantic abandonné et l'aiguillage près du côté est seront enlevés
8	115.54	Moosehead	Mun. de Frontenac	FCS	Rue Agnes	1	1613	3	4839	1	1613	Visibilité réduite quadrant nord-ouest (voie en courbe)
9	111.77	Moosehead	Mun. de Frontenac	FCS	3e Rang	1	1000	3	3000	1	1000	
10	109.29	Moosehead	Mun. de Frontenac	FCS	4e Rang	1	1000	3	3000	1	1000	
11	n/a	Sherbrooke	Mun. Lac-Mégantic	FCS	Rue Papineau ouest	1	8000	2	16000	1	8000	Passage à niveau sur la voie industrielle ouest
12	n/a	Sherbrooke	Mun. Lac-Mégantic	FCS	Rue Papineau est	1	8000	2	16000	1	8000	Nouveau – passage à niveau sur la voie industrielle est
Notes: 1. Produit vectoriel: nombre de véhicules routiers multiplié par le nombre de trains qui circulent sur un passage à niveau au cours d'une journée moyenne 2. Les numéros des trains par jour incluant un (1) train de service par jour entre le Parc Industriel et Nantes 3. Les données du DJMA (débit journalier moyen annuel de véhicules routiers) ont été prises. Pour les DJMA en rouge - Estimations réalisées à l'aide de l'étude de circulation, Ville de Lac-Mégantic - Réaménagement du centre-ville, AECOM, septembre 2015. Pour les autres valeurs du DJMA, les données de l'article 2.2.2.1 « Réseau routier » ont été utilisées. 4. FCSB – désigne un système d'avertissement qui comprend des feux clignotants, une sonnerie et des barrières 5. FCS - désigne un système d'avertissement qui comprend des feux clignotants et une sonnerie												

2.2.2 Caractérisation des infrastructures publiques pertinentes

2.2.2.1 Réseau routier

La zone d'étude est traversée par les routes provinciales 161 et 263 qui sont illustrées sur la figure 2-G. La route 204 ne fait pas partie de la zone d'étude comme établie dans la figure 2-G. La route débute dans la région de Lac-Mégantic à l'intersection avec le boulevard Jean-Marie Tardif (R-161) pour continuer vers le nord-est jusqu'à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli. Le DJMA de cette route est de 4 200 véhicules (comptages 2014), entre le boulevard Jean-Marie Tardif et le 4^e rang dans la municipalité de Frontenac. À l'est du 4^e rang, le DJMA est de 2 000 véhicules (comptages 2014). La route 204 possède 1 voie de circulation dans chaque direction.

Route 161

En partant du sud, la route 161 débute à la frontière américaine avec l'État du Maine tout près de la municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn. Plus au nord, la route longe le lac Mégantic du côté est pour atteindre la ville de Lac-Mégantic à l'intersection Salaberry/Agnès/Frontenac. La route continue son chemin vers l'est pour ensuite contourner la ville au complet par le nord suivant le boulevard Jean-Marie-Tardif. Cette voie de contournement aboutit au rond-point du secteur Laval-Nord pour ensuite repartir vers le nord à travers la municipalité de Nantes. Elle se termine un peu à l'est de la ville de Victoriaville au point de jonction des autoroutes 55 et 955.

Cette route a une voie de circulation par direction sur la majorité de son tracé. Cependant, pour certains tronçons utilisés pour la voie de contournement, deux (2) voies dans une direction et une (1) voie dans l'autre sont présentes à certains moments pour permettre le dépassement des véhicules lents.



Figure 2-G Réseau routier et débits journaliers moyens annuels (DJMA)

10^e Rang

Informations techniques

Vue montrant l'endroit prévu pour le passage à niveau du 10^e Rang, vers le sud



Localisation le long de la voie ferrée (chaînage)	29+940
Angle de croisement rail-route	97 degrés
Vitesse routière affichée (situation actuelle)	80 km/h
Profil de la route existante à proximité du passage à niveau	0 % au nord et environ 3 % au sud de l'endroit du passage à niveau proposé. La pente existante augmente vers le sud, de 3 à 5 à 9 %
Profil modifié proposé de la route	Afin de maintenir la vitesse routière actuelle, le profil routier entre le passage à niveau proposé et l'intersection avec la route 161 pourra être probablement conservé, avec des ajustements mineurs. Par contre, du côté sud, la pente de la route devra être fortement radoucie (voir discussion ci-après à propos du déblai)
Distance entre le passage à niveau proposé et les intersections routières existantes à proximité	72 m du côté nord (route 161)
Enjeux	Pistes de solution
D'après les informations reçues de la Ville, il y a des préoccupations de la part des responsables des services d'urgence, car il semble y avoir une problématique d'accidents plus fréquents actuellement à l'intersection actuelle du 10 ^e Rang et de la route 161	Nous recommandons qu'une évaluation de la situation actuelle soit réalisée par la Ville ainsi qu'un comptage de véhicules routiers circulant à cet endroit. Suite aux conclusions de cette évaluation, la conception routière pourrait être analysée plus en détail, pour identifier des modifications à prévoir afin de remédier la situation en tenant compte de l'ajout d'un passage à niveau et du refoulement potentiel de véhicules vers le nord lors d'un passage de train. Les éléments suivants peuvent être pris en compte : ajout de voies de virage, ajout de panneaux de signalisation actifs sur la route 161 et sur le 10 ^e Rang
Disponibilité de données précises concernant le profil routier	Nous recommandons que la Ville effectue un relevé d'arpentage spécifique du profil de la route existante afin de valider le profil proposé et évaluer les impacts des travaux.
Les modifications requises du profil routier, afin de respecter les normes et maintenir la vitesse affichée sur le 10 ^e Rang, s'étendent sur une longue distance et comportent des travaux importants qui auront un impact sur l'accès à la propriété privée située au nord et à proximité des lignes d'Hydro-Québec (déblai de l'ordre de 6,75 m)	Évaluer la possibilité de réduire la vitesse routière à 50 km/h au sud du passage à niveau, afin de réduire le plus possible les travaux de modification du profil routier. Cette modification permettrait de réduire l'ampleur des travaux de façon importante (principalement en réduisant la profondeur de déblai nécessaire à ± 1,75 m)

Outlook

← municipalité de frontenac voie contournement

+ Nouveau message Répondre Supprimer Archiver Courrier indésirable Déplacer vers

stephan scalabrini

syndicat de bois

tasbi

terrain

toronto

tout le monde en parle

tracteur

tranchée érablière

transport canada

transport M.B.

transport M.B. 2017

upa

vacance 7

vacance 2015

vacances 2018

video bape

ville lac-mégantic

vincent bellavance

voie contournement

voyage 1

voyage floride

walmart

Yves Bernier

Nouveau dossier

Mise à niveau vers Office 365 avec Fonctionnalités d'Outlook Premium

Rencontre

Marquer pour le suivi.

Sylvain Côté
Mer 2018-08-22 14:18
Maryse Morin; adm@municipalitefrontenac.qc.ca; mairie@ville.lac-megantic.qc.ca; Marielle Fecteau +6 autr

Bonjour Mme. La Préfet, Mrs. Les Maires de Nantes et Frontenac et Mme. La Mairesse de Lac-Mégantic ! Étant un citoyen impacté par la voie de contournement et voulant trouver une solution pour la sécurité des gens qui serait accepté socialement par la majorité de la population et clarifier plusieurs points ! J'aimerais une rencontre urgente avec les propriétaires, la coalition et les Maires de la Mrc du Granit !

Merci de votre attention !

Sylvain Côté

Du respect, SVP, Mmes Fecteau et Morin et MM Breton et Gendron.

Oui, nous vous demandons un peu de respect dans les démarches que nous faisons et dans les réponses que nous attendons de votre part pour la voie de contournement ferroviaire.

En août dernier, vous avez reçu une demande de notre part pour une rencontre au cours de laquelle nous pourrions vous faire part de nos craintes et de notre opinion sur ce sujet. Vous n'avez même pas daigné nous retourner un accusé-réception. Deux mois plus tard, nous attendons toujours de pouvoir vous rencontrer.

Certains d'entre nous se présentent régulièrement à vos assemblées publiques. Dans le cas de la MRC, on a choisi de nous soumettre à certaines procédures d'assemblée pour nous empêcher de poser toutes nos questions. En plus, nous avons été accueillis d'une manière agressive. Tout ce que nous voulions, c'est recevoir des réponses à nos questions en vous sensibilisant à ce que nous vivons.

Nous avons eu un regain de confiance quand les maires ont unanimement décidé de contester le tracé choisi. Deux jours plus tard, nous avons déchanté. La Ville de Lac-Mégantic fait volte-face et la MRC suit. Comment croyez-vous que nous nous sommes sentis après cet abandon ?

La moindre chose serait de vous consulter et trouver une date, un local et une heure à laquelle nous pourrions nous rencontrer. Nous vous demandons respectueusement de prendre le temps de nous écouter, de prendre compte de nos arguments et de voir comment nous pourrions tomber d'accord sur un tracé qui ferait, à notre avis, beaucoup moins de tort aux citoyens concernés.

N'oubliez pas que le tracé que vous favorisez met en péril un développement domiciliaire et une entreprise touristique qui voit s'envoler tout espoir d'expansion. Une rumeur veut que des promesses aient été faites que le développement domiciliaire pourrait se faire ailleurs. À voir votre attitude dans ce dossier depuis le début, pensez-vous sincèrement que nous croyons à cette promesse ?

Nous avons des questions bien précises à vous poser et nous n'avons pas l'intention d'arriver à une réunion simplement pour chialer. NON ! Nous avons des suggestions à vous faire et nous sommes confiants que si on en tient compte, on arrivera à une entente pour un tracé qui sera socialement acceptable.

On vous demande juste un peu de votre temps et du respect pour nos démarches.

Paul Lucas

Régis Tremblay

Denis Vachon

Huguette Vachon

Danielle Lalonde

Tanya Ouellette

Sandra Gauthier
Yves Carrière

Gisèle Vallée

Pauline Roy

Joseph Vallée

Fernande Boulangier

Bonne Lamer

Du respect, SVP, Mmes Fecteau et Morin et MM Breton et Gendron.

Oui, nous vous demandons un peu de respect dans les démarches que nous faisons et dans les réponses que nous attendons de votre part pour la voie de contournement ferroviaire.

En août dernier, vous avez reçu une demande de notre part pour une rencontre au cours de laquelle nous pourrions vous faire part de nos craintes et de notre opinion sur ce sujet. Vous n'avez même pas daigné nous retourner un accusé-réception. Deux mois plus tard, nous attendons toujours de pouvoir vous rencontrer.

Certains d'entre nous se présentent régulièrement à vos assemblées publiques. Dans le cas de la MRC, on a choisi de nous soumettre à certaines procédures d'assemblée pour nous empêcher de poser toutes nos questions. En plus, nous avons été accueillis d'une manière agressive. Tout ce que nous voulons, c'est recevoir des réponses à nos questions en vous sensibilisant à ce que nous vivons.

Nous avons eu un regain de confiance quand les maires ont unanimement décidé de contester le tracé choisi. Deux jours plus tard, nous avons déchanté. La Ville de Lac-Mégantic fait volte-face et la MRC suit. Comment croyez-vous que nous nous sommes sentis après cet abandon ?

La moindre chose serait de vous consulter et trouver une date, un local et une heure à laquelle nous pourrions nous rencontrer. Nous vous demandons respectueusement de prendre le temps de nous écouter, de prendre compte de nos arguments et de voir comment nous pourrions tomber d'accord sur un tracé qui ferait, à notre avis, beaucoup moins de tort aux citoyens concernés.

N'oubliez pas que le tracé que vous favorisez met en péril un développement domiciliaire et une entreprise touristique qui voit s'envoler tout espoir d'expansion. Une rumeur veut que des promesses aient été faites que le développement domiciliaire pourrait se faire ailleurs. À voir votre attitude dans ce dossier depuis le début, pensez-vous sincèrement que nous croyons à cette promesse ?

Nous avons des questions bien précises à vous poser et nous n'avons pas l'intention d'arriver à une réunion simplement pour chialer. NON ! Nous avons des suggestions à vous faire et nous sommes confiants que si on en tient compte, on arrivera à une entente pour un tracé qui sera socialement acceptable.

On vous demande juste un peu de votre temps et du respect pour nos démarches.

Sylvain Lat
Jocée Morin
Yvonne Boulanger
Conrad Boulanger
Boulanger
Marc Gauthier
Cecile

Leidys D'Almeida
Roger Parmer
Anne Tremblay
Rita Boulanger
Raymond Sirois
Garcia
Raymond Lefebvre

Outlook

← marc garneau

Filtres



+ Nouveau message

Répondre



Supprimer



Archiver



Courrier indésirable



Déplacer vers



Boîte de réception 62

Courrier indésirable 4

Brouillons

Éléments envoyés 4

Éléments supprimés 401

Archive

A.G.A.

A.S.

accès à l'information

agence échec

ambulance de l'estri... 2

amelie bernier

ancienneté 1

ancienneté La Patrie

andré laflamme

anne marie st cerny

anti virus

arbitrage

arbres

Archivage

assurance

avocate

bape

brigitte fontaine



Mise à niveau vers
Office 365 avec
Fonctionnalités
d'Outlook Premium



Voie de contournement



Vous avez transféré ce message le Lun 2019-03-04 17:53



Sylvain Côté

Jeu 2019-01-31 17:52

Info Lac Megantic (TC); Luc.Berthold.C1A@parl.gc.ca; astro-lac@axion.ca; Marielle Fecteau; marc.garneau@

Bonjour à vous ! J'aimerais recevoir les tableaux du nombre d'habitation sur les tracés 1-2-3- et des variantes 2B1 ET 2C1 entre 0 et 500 mètres ! Merci !

Bonne fin de journée !

Sylvain Côté

Envoyé à partir d'[Outlook](#)

Outlook

Rechercher

+ Nouveau message

Répondre

Supprimer

Archiver

Courrier indésirable

Ranger

Déplacer vers

environnement

expropriation

feuilles de dépenses

fondaction

frais repas 25

francis roy

francois legeault

grandeur chandail

grief

grief ancienneté LaPat...

grief bas du fleuve

grief La Patrie

grief repas de nuit

heures

Historique des convers...

horaire C.A.

horaire de faction

horaire greve

Horaire rencontre

hypoteque

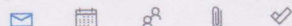
jardinier

jean claude boutin

jean francois bisson

jeannot labrecque

Mise à niveau vers
Office 365 avec
Fonctionnalités
d'Outlook Premium



RE: Lettre au PM - Lac-Mégantic - voie de contournement [InteractionID:61855cf1-8d96-4475...

Vous avez transféré ce message le Mar 2019-05-28 09:05

GA Génereux, Alain <Alain.Genereux@transports.gouv.qc.ca>
Mar 2019-05-28 08:48
Vous ✉

Bonjour M. Côté,

Tel que je vous l'ai expliqué nous participons financièrement dans le dossier de la voie de contournement à Mégantic sans pour autant que ce projet ne soit sous notre juridiction. Le Fédéral reste et demeure votre point de chute pour faire valoir vos revendications.

Il est important de comprendre que plusieurs enjeux sont partagés financièrement entre le Fédéral, le Provinciale et le Municipale. Par contre le maître d'œuvre de ces projets dépends sous quelle juridiction celui-ci se trouve. Pour le ferroviaire c'est le Fédéral.

J'ai pris connaissance de vos documents et il m'est difficile, n'étant pas ingénieur de me positionner sur vos options. Si vous aviez présenté des informations techniques, scientifique et budgétaire d'un tracé nous pourrions plus facilement nous positionner.

J'espère que vous comprenez la situation et vous souhaite bon succès pour la suite des choses dans ce dossier.

Merci et bonne journée!

Transports
Québec

Alain Génereux

Conseiller politique Estrie
Conseiller politique MTQ
Cabinet du ministre

Ministère des Transports
700, boulevard René-Lévesque Est,
29^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Cellulaire : 418-473-5748
Téléphone: 418-643-6980
Télécopieur: 418-646-6221
alain.genereux@transports.gouv.qc.ca
www.transports.gouv.qc.ca

Votre
gouvernement

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE – En conformité à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la Loi : 1-866-281-4615 ou commissairelobby.qc.ca.

Avant d'imprimer ce courriel, pensez à l'environnement. Ce qui est génial avec les courriels, c'est qu'on n'a pas besoin de les imprimer.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ – Ce courriel, et toute pièce qui lui est jointe, est confidentiel et peut contenir de l'information privilégiée. Toute diffusion ou reproduction non autorisée est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en informer son expéditeur et le supprimer immédiatement. Les idées et opinions présentées dans ce courriel sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles de l'expéditeur. Cette note confirme également que ce message électronique a été balayé de la présence de virus informatiques.

Outlook

← marc garneau

Filtres ▾ 🔍 S ⚙️ 📧 ? 🖼️

☰ + Nouveau message

↩ Répondre ▾ 🗑 Supprimer 📁 Archiver 🚫 Courriel indésirable ▾ 📁 Déplacer vers ▾ ... ⬆ ⬇

📧 Boîte de réception 62

🚫 Courriel indésirable 4

✎ Brouillons

➤ Éléments envoyés 4

> Éléments supprimés 401

📁 Archive

A.G.A.

A.S.

acces a l information

agence échec

ambulance de l estri... 2

amelie bernier

ancienneté 1

ancienneté La Patrie

andré laflamme

anne marie st cerny

anti virus

arbitrage

arbres

Archivage

assurance

avocate

bape

brigitte fontaine

💎 Mise à niveau vers Office 365 avec Fonctionnalités d'Outlook Premium

📧 📅 👤 📎 ✓

TR : Voie contournement ferroviaire

 Sylvain Côté
Mer 2019-01-23 10:56
luc-alexandre.chayer@tc.gc.ca; marc.garneau@parl.gc.ca; Daniel Poulin; Melissa Fautoux; Monique.Pauze.P!

↩ ⏪ ⏩ ...

Bonjour Mr. Chayer ! Bonne année ! Lors de la rencontre à Lac-Mégantic en aout dernier j'avais posé la question a savoir si les indemnités seraient imposable ? Nous sommes le 23 janvier 2019 et toujours pas de réponse ? Il y a eu des travaux sur notre terrain, ingénieur forestier pour avoir accès à la tranchée a faire, est-ce que nous allons recevoir le rapport de l'ingénieur ? J'aimerais recevoir ce rapport et ainsi celui de l'analyse de sol de la tranchée puisque celui-ci a été fait sur notre terrain !

Bonne journée !

Sylvain Côté

Envoyé à partir d'[Outlook](#)

 Garanti sans virus. www.avast.com

Outlook

← marc garneau

Filtres

?

?

+ Nouveau message

↩ Répondre

🗑 Supprimer

📁 Archiver

🚫 Courriel indésirable

📧 Déplacer vers

...

↑

↓

Boîte de réception 63

Courriel indésirable 4

Brouillons

Éléments envoyés 4

Éléments supprimés 401

Archive

A.G.A.

A.S.

acces a l information

agence écheq

ambulance de l estri... 2

amelie bernier

ancienneté 1

ancienneté La Patrie

andré laflamme

anne marie st cerny

anti virus

arbitrage

arbres

Archivage

assurance

avocate

bape

brigitte fontaine

Mise à niveau vers Office 365 avec Fonctionnalités d'Outlook Premium

Projet de voie de contournement à Lac-Mégantic

Vous y avez répondu le Mar 2018-12-04 10:38

M

Minister of Transport / Ministre des Transports (TC) <TC.MinisterofTransport-MinistredesTransports.TC@tc.gc.ca>

Jeu 2018-11-22 13:20

Vous; andrew.scheer@parl.gc.ca; Robert.Aubin@parl.gc.ca; Mario.Beaulieu@parl.gc.ca; Luc.Berthold@parl.gc.ca

Monsieur Sylvain Côté
sycot07@hotmail.com

Monsieur,

Je donne suite à votre courriel du 20 septembre dernier concernant le projet de voie de contournement à Lac-Mégantic.

J'ai pris bonne note du contenu de votre correspondance et je vous remercie de m'avoir fait part de vos préoccupations. Permettez-moi tout d'abord de vous assurer que mes pensées vont vers tous ceux qui sont touchés par le terrible accident survenu à Lac-Mégantic et que la priorité absolue de Transports Canada est la sécurité de la population canadienne.

Je tiens à préciser que les gouvernements du Canada et du Québec ont pris l'engagement de réaliser ce projet pour le bien-être de la collectivité qui a été touchée par cette tragédie, afin de l'aider à se remettre sur pied.

Comme je le mentionnais dans ma correspondance du 19 septembre dernier, le tracé retenu pour la voie de contournement a été développé en 2015 en conformité avec l'étude de faisabilité réalisée par AECOM. Plusieurs variantes au tracé retenu qui ont été demandées par les maires de Lac-Mégantic, de Frontenac et de Nantes ont également été analysées. Cependant, ces variantes soulevaient des enjeux importants en matière de sécurité ou des coûts beaucoup plus importants. Pour ces raisons, elles n'ont pas été retenues.

Je tiens à vous assurer de la collaboration de Transports Canada dans la réalisation de cet important projet pour la collectivité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'honorable Marc Garneau, C.P., député
Ministre des Transports

c.c. L'honorable Andrew Scheer, C.P., député
Chef du Parti conservateur du Canada et
chef de l'Opposition

Monsieur Robert Aubin
Député de Trois-Rivières

Monsieur Mario Beaulieu
Député de La Pointe-de-l'Île

Monsieur Luc Berthold
Député de Mégantic – L'Érable

📧

📅

🔍

📎

✓



PAR COURRIEL

Québec, le 14 février 2019

Monsieur Sylvain Côté
Courriel : Sycot07@hotmail.com

Monsieur,

Au nom du premier ministre du Québec, monsieur François Legault, nous accusons réception de votre correspondance datée du 18 décembre 2018 dans laquelle vous nous faites part de votre interrogation concernant la voie de contournement ferroviaire à la Ville de Lac-Mégantic.

Puisque votre demande relève du ministère des Transports, nous la transmettons au cabinet de monsieur François Bonnardel afin qu'il puisse en prendre bonne note et y accorder le suivi approprié.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Joannie Lafontaine
Attachée politique

c. c. Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports



Québec, le 13 mars 2019

Monsieur Sylvain Côté
4576, rue Principale
Saint-Cécile-de-Whitton (Québec) G0Y 1J0
Courriel : sycot07@hotmail.com

Monsieur,

Au nom du ministre des Transports, j'accuse réception de votre message du 3 décembre 2018.

Celui-ci sera porté à l'attention des autorités concernées afin qu'elles puissent en prendre connaissance dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Claire Nadeau
Adjointe administrative

Le 18 octobre 2018, la dénomination du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a été modifiée pour : ministère des Transports. Dans un souci de protection de l'environnement et d'économie, le Ministère a fait le choix d'écouler les inventaires de papeterie portant la précédente signature ministérielle.

700, boul. René Lévesque Est, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418 643-6740
Télécopieur : 418 643-9836

PAR COURRIEL

Québec, le 5 juillet 2019

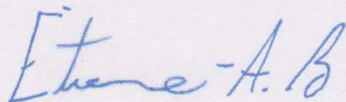
Monsieur Sylvain Côté
4576, rue Principale
Sainte-Cécile-de-Whitton (Québec) G0Y 1J0
Courriel : sycot07@hotmail.com

Monsieur,

Au nom du premier ministre du Québec, monsieur François Legault, nous accusons réception de votre correspondance datée du 5 juillet 2019 concernant une voie de contournement dans la région de Lac-Mégantic.

Puisque le dossier relève des responsabilités du ministère des Transports, nous avons transféré une copie de votre lettre au cabinet de monsieur le ministre François Bonnardel, qui sera en mesure d'examiner votre requête et d'y accorder le suivi approprié.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.



Étienne-Alexandre Beauregard
Attaché politique

c.c. Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports



Québec, le 10 juillet 2019

Monsieur Sylvain Côté
Courriel : sycot07@hotmail.com

Monsieur,

Au nom du ministre des Transports, nous accusons réception de votre message du 5 juillet 2019 concernant une voie de contournement dans la région du Lac-Mégantic.

Celui-ci sera porté à l'attention des autorités concernées afin qu'elles puissent en prendre connaissance dans les meilleurs délais.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Secrétariat général adjoint

Le 18 octobre 2018, la dénomination du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a été modifiée pour : ministère des Transports. Dans un souci de protection de l'environnement et d'économie, le Ministère a fait le choix d'écouler les inventaires de papeterie portant la précédente signature ministérielle.

700, boul. René Lévesque Est, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418 643-6740
Télécopieur : 418 643-9836.

Outlook

Rechercher



Nouveau message

Répondre Supprimer Archiver Courriel indésirable Ranger Déplacer vers

stephan scalabrini

syndicat de bois

tasbi

terrain

toronto

tout le monde en parle

tracteur

tranchée érablière

transport canada

transport M.B.

transport M.B. 2017

upa

vacance 7

vacance 2015

vacances 2018

video bape

ville lac-mégantic

vincent bellavance

voie contournement

voyage 1

voyage floride

walmart

Yves Bernier

Nouveau dossier



Mise à niveau vers
Office 365 avec
Fonctionnalités
d'Outlook Premium



RE: Variante de Nantes

① Vous avez transféré ce message le Mar 2018-07-17 13:03

DC

Des Rosiers, Caroline <Caroline.Desrosiers@transport
s.gouv.qc.ca>

Jeu 2018-06-14 09:26

Vous

Bonjour monsieur Côté,

Étant donné que le tracer le la voie de contournement relève du gouvernement fédéral, mon collègue du cabinet de monsieur Garneau, Anson Duran, assurera le suivi de vos commentaires.

Merci beaucoup,



Caroline Des Rosiers

Conseillère politique

Cabinet du Ministre des Transports, de la
Mobilité durable et de l'Électrification des
transports

500, boul. René-Lévesque Ouest, 16^e étage

Montréal (QC) H2Z 1W7

Téléphone : 418 643-6980

caroline.desrosiers@transports.gouv.qc.ca**De :** Sylvain Côté [mailto:sycot07@hotmail.com]**Envoyé :** 13 juin 2018 21:34**À :** Des Rosiers, Caroline; anson.duran@tc.gc**Cc :** robert.bellefleur@axion.ca**Objet :** Variante de Nantes

Bonsoir à vous ! Depuis l'annonce du 11 mai dernier pour le tracé de la voie de contournement à Lac-Mégantic, nous sommes plusieurs à avoir manifesté notre mécontentement, nous ne sommes pas contre la voie, mais plutôt contre le tracé, ce qui vient créer d'autres victimes de la tragédie du 6 juillet 2018 ! Le Ministre Garneau a pourtant fait un commentaire sur les ondes de TVA, ainsi que lors d'une rencontre avec les 3 Maires qu'il était ouvert au changement si ceci ne doublait pas le budget du projet ! Depuis cette annonce nous les citoyens touchés de Nantes avons rencontré la municipalité qui elle aussi est d'accord de vouloir faire passer la voie du côté nord de la route 161. Un tracé déjà analysé au coût de 38 millions ne semble pas avoir été retenue pour sortir le train du milieu urbain de la population de Nantes ou 127 résidences auraient été à plus de 500 mètres de la voie. Nous citoyens de Nantes vivant dans ce secteur connaissons bien le milieu, notre Maire propose un autre tracé à 100- 200 mètres du côté nord de la route 161 au même niveau que du côté sud qui serait sûrement pas très coûteux, probablement à coût 0 \$ et qui serait mieux accepté de la population de Nantes, étant plus éloigné de la majorité des résidences, peut-être 2- 3 résidences seraient à moins de 500 mètres ! Notre Maires est toujours en attente de réponse des fonctionnaires et ceci est toujours reporté ! Il serait important de porter une attention à cette demande car nous citoyens de Nantes aimerions avoir le même traitement que les gens de Lac-Mégantic sortir le train de notre milieu urbain à peu de frais !

Merci de porter ce messages aux ministres des transports !

Bonne soirée !

Sylvain Côté

Outlook

Rechercher



Nouveau message

Répondre



Supprimer



Archiver



Courrier indésirable



Ranger



Déplacer vers



eric poulin

expropriation

feuilles de dépenses

fondaction

frais repas 25

francis roy

francois legeault 1

grandeur chandail

grief

grief ancienneté LaPat...

grief bas du fleuve

grief La Patrie

grief repas de nuit

heures

Historique des convers...

horaire C.A.

horaire de faction

horaire greve

Horaire rencontre

hypoteque

jardinier

jean claude boutin

jean francois bisson

jeannot labrecque

jonatahan santerre



Mise à niveau vers
Office 365 avec
Fonctionnalités
d'Outlook Premium



Côté Sylvain 2019-07-05 - C (Réponse)

N

Ne_Pas_Repondre@mce.gouv.qc.ca

Ven 2019-07-05 15:06

Vous



Côté, Sylvain 07-05-2019.pdf

21 ko

Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la réponse du cabinet du premier ministre au courriel que vous nous faisiez parvenir dernièrement.

Le Service de la correspondance

----- Message d'origine -----
sycot07@hotmail.com 2019-07-05 10:48:06

Bonjour Mr. Legault ! Comment allez vous ? Il y a un an on se jasait vous, Mr. Lafontaine et moi devant l'église Ste-Agnes à Lac-Mégantic de la voie de contournement qui n'avait pas d'acceptabilité sociale. Vous nous demandiez de vous contacter le lendemain des élections, ce qui fût fait ! Nous sommes déçu des procédures, car personne de votre gouvernement êtes venu nous rencontrer, seulement qq échange courriel et finalement plus de réponses à nos courriels. Notre Député Mr. François Jacques n'est pas du même avis que nous, pourtant il pourrait y avoir une solution abordable pour l'acceptabilité sociale de ce tracé ! Mr. Legault, nous avons confiance en vous, pouvons nous avoir encore confiance et avoir un retour rapide de votre part ?

Bonne journée, merci de votre attention!

Sylvain Côté

Outlook

Rechercher

+

Nouveau message

Répondre

Supprimer

Archiver

Déplacer vers

Catégoriser

...

↑

↓

×

Boîte de réception 68

Courrier indésirable 4

Brouillons

Éléments envoyés 4

Éléments supprimés 500

Archive

A.G.A.

A.S.

acces a l information

agence échec

ambulance de l estri... 2

amelie bernier

ancienneté 1

ancienneté La Patrie

andré laflamme

anne marie st cerny

anti virus

arbitrage

arbres

Archivage

assurance

avocate

bape

brigitte fontaine

Mise à niveau vers Office 365 avec Fonctionnalités d'Outlook Premium

TR : Ministère des Transports - Votre commentaire du 2019-07-05 - Requête no 304964

Sylvain Côté

Sam 2019-07-20 22:59

carrebleulacmegantic@outlook.com

Envoyé à partir d'[Outlook](#)

De : Communications@transports.gouv.qc.ca <Communications@transports.gouv.qc.ca>

Envoyé : 19 juillet 2019 16:17

À : sycot07@hotmail.com <sycot07@hotmail.com>

Objet : Ministère des Transports - Votre commentaire du 2019-07-05 - Requête no 304964

Bonjour monsieur Côté,

Nous avons pris connaissance de votre message du 5 juillet 2019 adressé au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, concernant les consultations en lien avec le projet de voie de contournement ferroviaire du centre-ville de Lac-Mégantic, par la Ville de Lac-Mégantic.

En 2017, soucieux de favoriser l'expression de la volonté des citoyens de la région de Lac-Mégantic et de faire progresser la réflexion collective à propos de la relocalisation possible de la voie ferrée qui traverse le centre-ville de Lac-Mégantic, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec d'alors a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une consultation publique. Celle-ci devait permettre d'informer et de consulter la population ainsi qu'éclairer le gouvernement du Québec dans sa réflexion quant aux suites à donner à ce projet.

À la suite des consultations publiques de 2017 auxquelles vous avez participé et déposé un mémoire, le BAPE mentionnait qu'à ce stade-ci de l'analyse de l'initiateur, l'option 3 représentait la voie de contournement la plus avantageuse et qu'elle méritait une attention particulière en raison de ses avantages tant environnementaux que sociaux et économiques.

Le 27 mai 2019, la commission d'enquête du BAPE a annoncé le début de l'audience publique en deux parties concernant le projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic :

- La première partie, tenue les 11 et 12 juin 2019, à laquelle vous avez participé, avait pour objectif de permettre à la population et à la commission de s'informer;
- La deuxième partie, tenue les 16 et 17 juillet 2019, à laquelle vous avez participé et déposé un mémoire, avait pour but de recueillir l'opinion et les suggestions du public.

Le rapport du BAPE, qui tiendra compte de tous les avis exprimés lors de l'audience publique, sera remis au plus tard le 9 octobre 2019, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Par la suite, le ministre disposera de quinze jours pour rendre public le rapport.

Le projet de voie de contournement ferroviaire du centre-ville de Lac-Mégantic, par la Ville de Lac-Mégantic en partenariat avec le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, fait l'objet d'un long processus au cours duquel la population de la région a l'opportunité d'être informée et consultée.

Soyez assuré que le gouvernement du Québec est soucieux de favoriser l'expression de la volonté des citoyens de la région de Lac-Mégantic et de faire progresser la réflexion collective à propos de la relocalisation de la voie ferrée qui traverse le centre-ville de Lac-Mégantic.

Outlook

Rechercher



Nouveau message

Répondre



Supprimer



Archiver



Déplacer vers



Catégoriser



Boîte de réception 68

Courrier indésirable 4

Brouillons

Éléments envoyés 4

Éléments supprimés 500

Archive

A.G.A.

A.S.

accès à l'information

agence échec

ambulance de l'estrie... 2

amelie bernier

ancienneté 1

ancienneté La Patrie

andré laflamme

anne marie st cerny

anti virus

arbitrage

arbres

Archivage

assurance

avocate

bape

brigitte fontaine

Mise à niveau vers
Office 365 avec
Fonctionnalités
d'Outlook Premium



TR : Ministère des Transports - Votre commentaire du 2019-07-05 - Requête no 304964

voie ferrée qui traverse le centre-ville de Lac-Mégantic, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec d'alors a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une consultation publique. Celle-ci devait permettre d'informer et de consulter la population ainsi qu'éclairer le gouvernement du Québec dans sa réflexion quant aux suites à donner à ce projet.

À la suite des consultations publiques de 2017 auxquelles vous avez participé et déposé un mémoire, le BAPE mentionnait qu'à ce stade-ci de l'analyse de l'initiateur, l'option 3 représentait la voie de contournement la plus avantageuse et qu'elle méritait une attention particulière en raison de ses avantages tant environnementaux que sociaux et économiques.

Le 27 mai 2019, la commission d'enquête du BAPE a annoncé le début de l'audience publique en deux parties concernant le projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic :

- La première partie, tenue les 11 et 12 juin 2019, à laquelle vous avez participé, avait pour objectif de permettre à la population et à la commission de s'informer;
- La deuxième partie, tenue les 16 et 17 juillet 2019, à laquelle vous avez participé et déposé un mémoire, avait pour but de recueillir l'opinion et les suggestions du public.

Le rapport du BAPE, qui tiendra compte de tous les avis exprimés lors de l'audience publique, sera remis au plus tard le 9 octobre 2019, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Par la suite, le ministre disposera de quinze jours pour rendre public le rapport.

Le projet de voie de contournement ferroviaire du centre-ville de Lac-Mégantic, par la Ville de Lac-Mégantic en partenariat avec le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, fait l'objet d'un long processus au cours duquel la population de la région a l'opportunité d'être informée et consultée.

Soyez assuré que le gouvernement du Québec est soucieux de favoriser l'expression de la volonté des citoyens de la région de Lac-Mégantic et de faire progresser la réflexion collective à propos de la relocalisation de la voie ferrée qui traverse le centre-ville de Lac-Mégantic.

Veuillez ne pas répondre au présent courriel, car l'adresse utilisée n'est pas disponible pour ce faire.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Transports
Québec

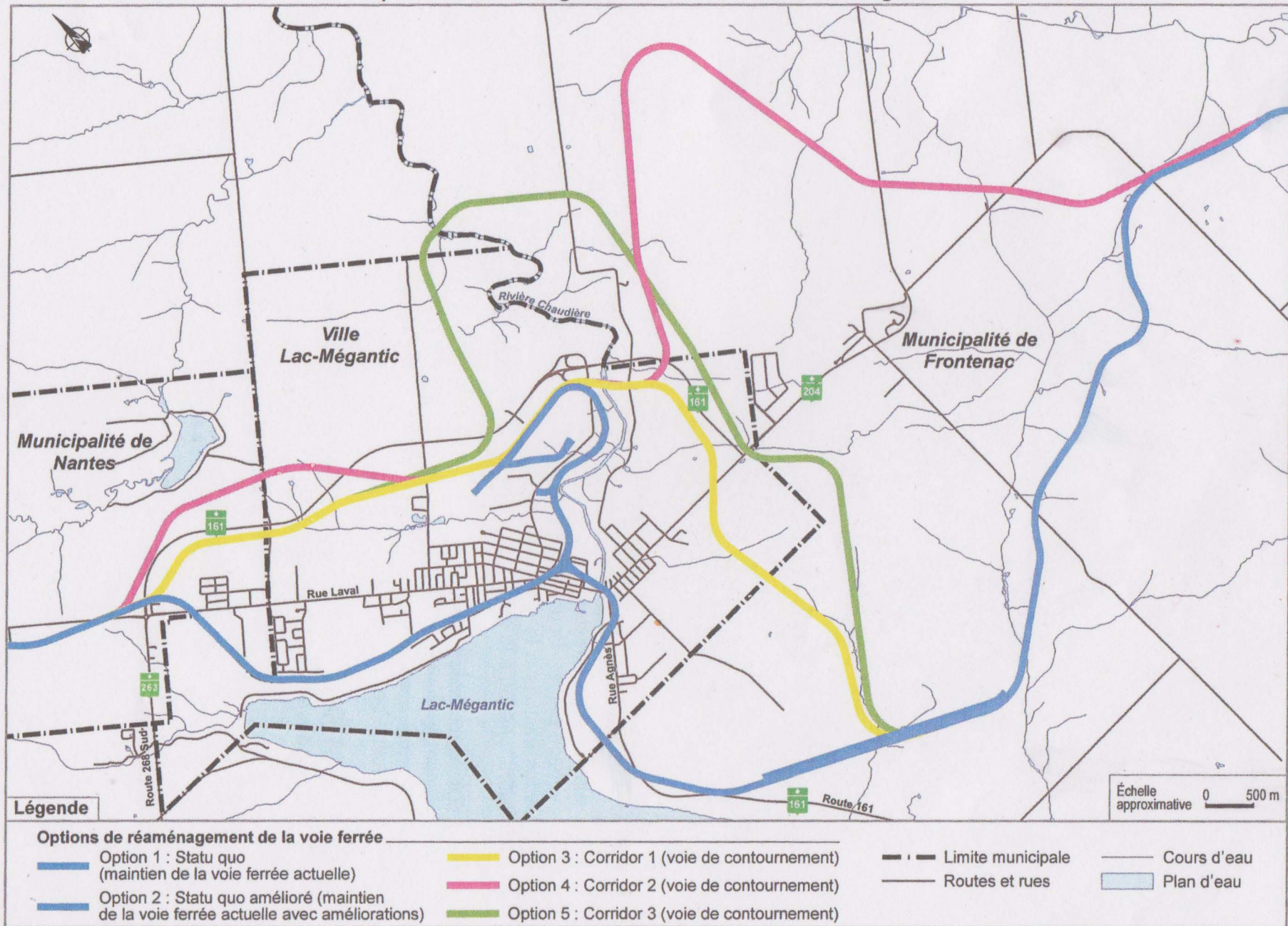
Frédéric Angers
Ministère des Transports

www.transports.gouv.qc.ca

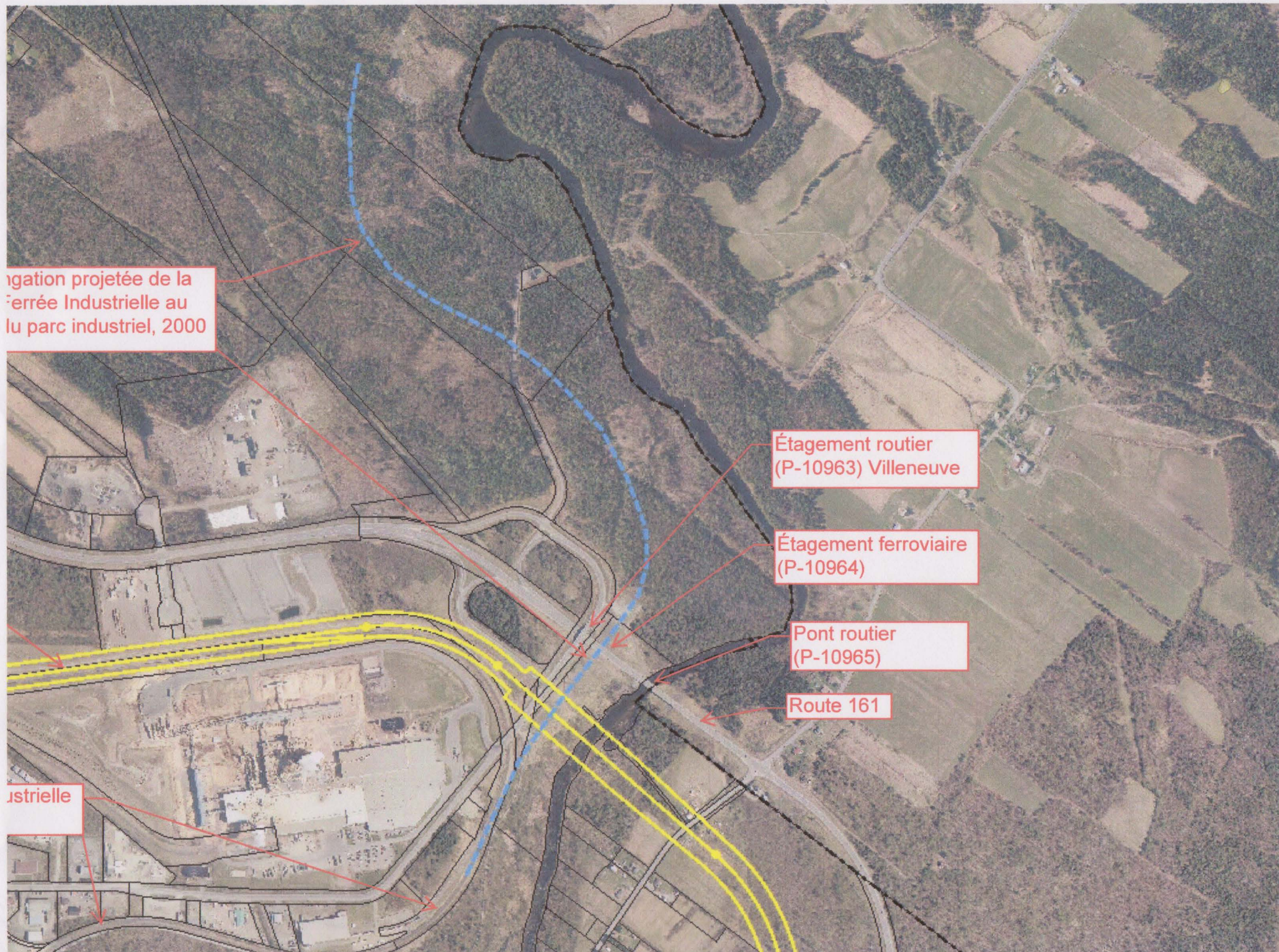
511 (au Québec)

1 888 355-0511 (ailleurs en Amérique du Nord)

Options de réaménagement de la voie ferrée à Lac-Mégantic



Source : adaptée de DA3, p. 34, figure 1-A.



ngation projetée de la
Ferrée Industrielle au
lu parc industriel, 2000

Étagement routier
(P-10963) Villeneuve

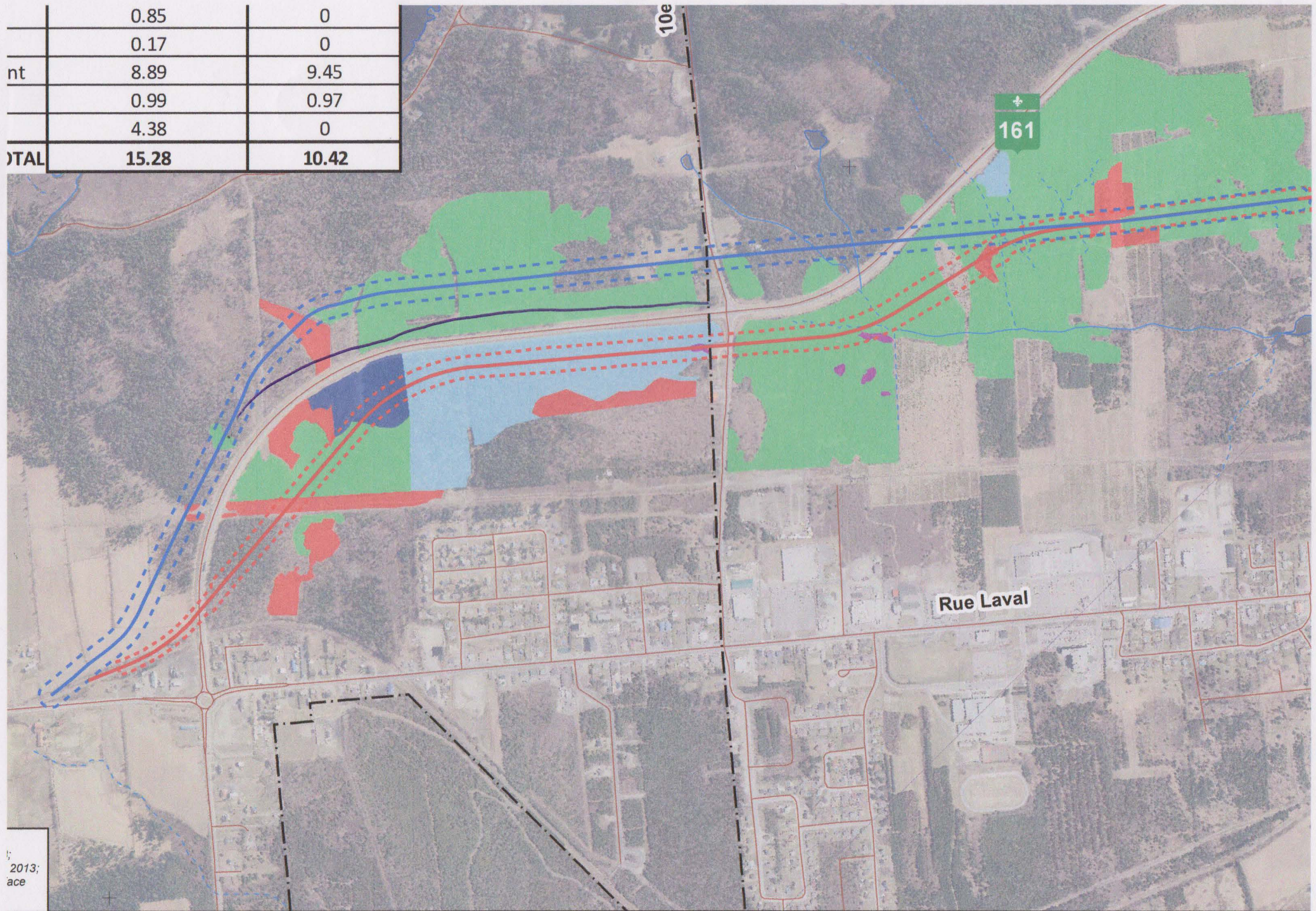
Étagement ferroviaire
(P-10964)

Pont routier
(P-10965)

Route 161

ustrielle

	0.85	0
	0.17	0
nt	8.89	9.45
	0.99	0.97
	4.38	0
TOTAL	15.28	10.42



2013;
ace

contournement
de la voie de

--- Limite municipale
+ Chemin de fer à conserver

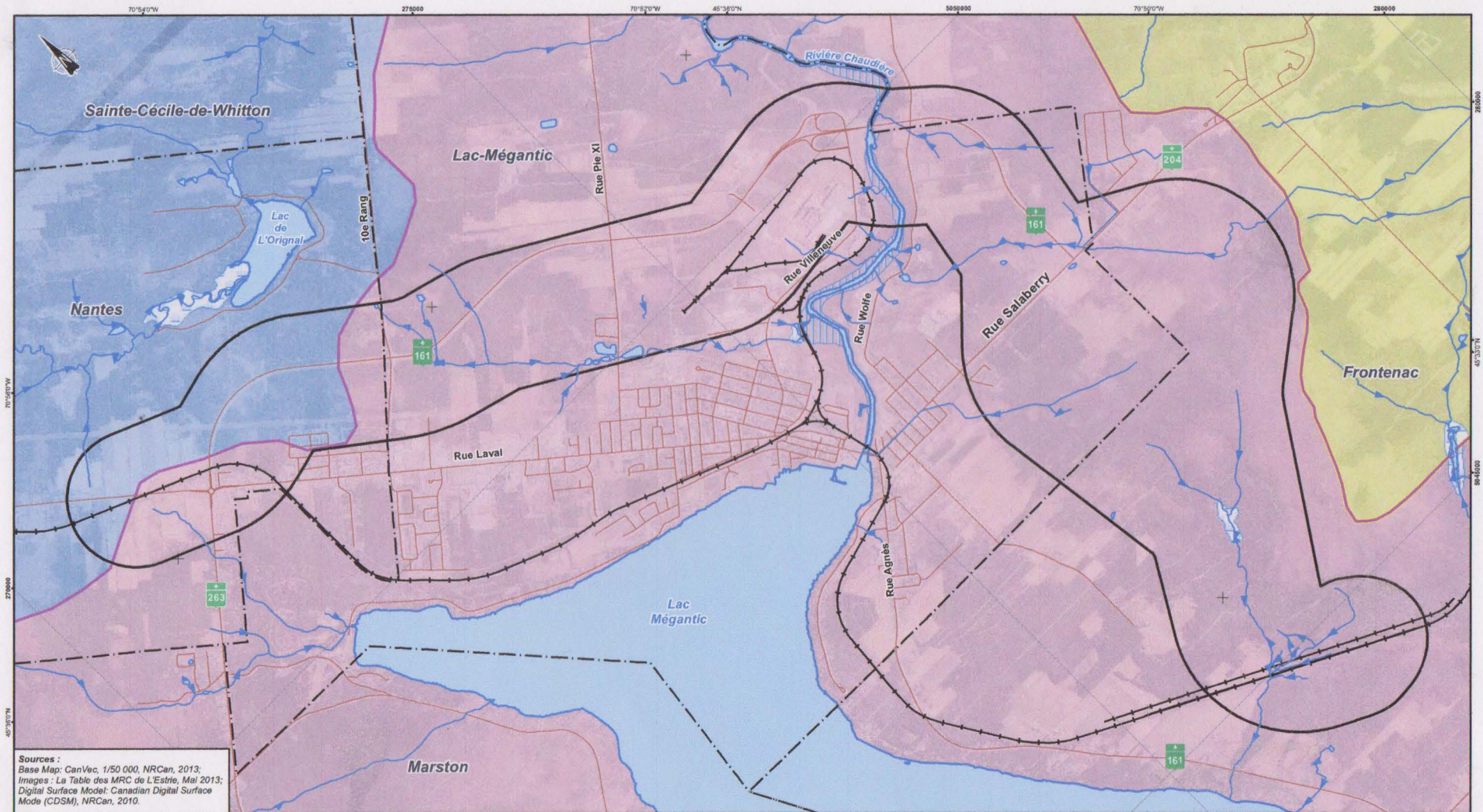
Milieu humide
■ Dénudé humide
■ Mares

AECOM

NOM DU PROJET:

Étude d'impact sur l'environnement -
Réalisation d'une voie ferroviaire

CC
L.



Sources :
Base Map: CanVec, 1/50 000, NRCan, 2013;
Images : La Table des MRC de L'Estrie, Mai 2013;
Digital Surface Model: Canadian Digital Surface
Model (CDSM), NRCan, 2010.



Limites

- - - Limite municipale
- ▣ Limite de la zone d'étude
- Infrastructures de transport**
- Réseau routier
- Chemin de fer

Hydrographie

- Plan d'eau
- Zone inondable
- Cours d'eau et sens d'écoulement
- Bassin et sous-bassin versant**
- Chaudière
- Glen
- Nebnellis

AECOM

AECOM Consultants Inc.
85, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) Canada
H2X 3P4
www.aecom.com

514 287-8500 Tél.
514 287-8600 Téléc.

NOM DU PROJET:

Étude d'impact sur l'environnement -
Réalisation d'une voie ferroviaire
contournant le centre-ville de Lac-Mégantic

NOM DU DESSIN:

Réseau hydrographique et
localisation des bassins versants

CONÇU PAR:

L.G.

No. PROJET:

60344414

DATE:

Juin 2017

DESSINÉ PAR:

B.T.

ECHELLE: 1:27 000

0 0.5 1 Km

No. CARTE: 2.2

No. REV.: 1A

CARTE 2.2 - Réseau hydrographique et localisation des bassins versants



- Tracé retenu
- Emprise
- Limite municipale
- Chemin de fer à conserver
- Réseau routier
- Feuillelet cartographique

- Hydrographie**
- Cours d'eau intermittent
 - Cours d'eau permanent
 - Plan d'eau

Sources :
Base Map: CanVec, 1/50 000, NRCan, 2013;
Images : La Table des MRC de L'Estrie, Mai 2013;

AECOM

AECOM Consultants Inc.
85, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) Canada
H2X 3P4
www.aecom.com

514 287-8500 Tél.
514 287-8600 Téléc.

NOM DU PROJET:
Étude d'impact sur l'environnement -
Réalisation d'une voie ferroviaire
contournant le centre-ville de Lac-Mégantic

NOM DU DESSIN:
Localisation des espèces végétales exotiques envahissantes,
des espèces végétales menacées, vulnérables ou susceptibles
d'être ainsi désignées et des habitats propices aux EFMVS

CONÇU PAR: M.B.	No. PROJET: 60344414	DATE: Janvier 2019
DESSINÉ PAR: S.B.	ÉCHELLE: 0 0.5 1 Km	No. REV.: 1A
No. CARTE: QC-15		No. REV.: 1A

QC-15 - Espèces à statut et envahissantes_index

[Spotted Sécurité Citoyenne Lac-Mégantic et environs](#) a créé un sondage — à [Lac-Mégantic](#).
[3 février](#)

Pour ou contre une voie de contournement ferroviaire à Lac-Mégantic afin de faire sortir le train du centre-ville?

36% Pour

64% Contre

Ce sondage est terminé.